



Liberté Égalité Fraternité

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas. Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien ☐

Cadre réservé à l'autorité ch	argée de l'examen au cas par cas
Date de réception : 0 9 1 0 2 0 2 3	
Dossier complet le : 1 3 1 0 2 0 2 3	
N° d'enregistrement : F.974.12.P.00473	
Intitulé du projet	
Modernisation de la Zone Artisanale de la commune de	Le Port
Identification du (ou des) maître(s) d	ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)
Identification du (ou des) maître(s) d	ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)
Identification du (ou des) maître(s) d	ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)
	ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)
Personne physique	
Personne physique	
Personne physique	
Personne physique Nom	
Personne physique Nom Personne morale	Prénom(s)
Personne physique Nom Personne morale Dénomination	Prénom(s) Raison sociale
Personne physique Nom Personne morale Dénomination Territoire de la Côte Ouest (TCO)	Prénom(s) Raison sociale Communauté Agglo Territoire Côte Ouest
Personne physique Nom Personne morale Dénomination Territoire de la Côte Ouest (TCO) N° SIRET 2 4 9 7 4 0 1 0 1 0 0 0 3 8	Prénom(s) Raison sociale Communauté Agglo Territoire Côte Ouest Type de société (SA, SCI)
Personne physique Nom Personne morale Dénomination Territoire de la Côte Ouest (TCO) N° SIRET	Prénom(s) Raison sociale Communauté Agglo Territoire Côte Ouest Type de société (SA, SCI) EPCI

dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41. Aires de stationnement	Requalification des espaces de stationnement et réaménagement d'un parking existant sur la parcelle AV37 pour le porter à 52 unités

3.1	Le projet fait-il l'obje	: d'un examen au d	cas par cas dans l	e cadre du	dispositif	prévu au	IX
l et	II de l'article R.122-2-	du code de l'envi	ironnement? (cla	use-filet)?			

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Compte tenu de l'état général de vétusté de la zone, le programme des travaux prévoit la reprise de l'ensemble des voiries (1 862 ml de chaussées).

Les travaux portent sur :

- 1) La requalification des profils de voiries comprenant la démolition des enrobés et trottoirs existants, l'enlèvement des couches de structure, du terrassement en déblais, la réalisation de nouveaux enrobés (voies de distribution et de desserte), l'aménagement de stationnements en revêtements drainants, la création de trottoirs en béton balayé, l'installation de bordures, caniveaux, de mats d'éclairage...
- 2) La modernisation des réseaux existants comprenant le remplacement des canalisations des différents réseaux en mauvais état et la mise aux normes en matière de sécurité incendie.
- 3) La mise en place d'une signalétique de zone : jalonnement véhicules et identité visuelle
- 4) La végétalisation de la zone
- 5) Des ouvrages divers : reprise éventuelle de seuils, clôtures, niches...

4.2 Objectifs du projet

La loi NOTRe du 07 août 2015 a renforcé le rôle des communautés en matière de développement économique et a rendu obligatoire le transfert des zones d'activités aux intercommunalités. Ainsi, depuis le 01 janvier 2017, le TCO dispose de la compétence « Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, touristique, portuaire ou aéroportuaire » et a ainsi récupéré la gestion de 15 zones d'activités sur l'ensemble du territoire.

En tant que nouveau gestionnaire des zones d'activités économiques, le TCO a engagé des études afin de disposer d'un diagnostic technique exhaustif sur l'état des infrastructures de chaque zone d'activités lui permettant ainsi de définir une stratégie et un programme hiérarchisé de maintien, de remise à niveau et de réhabilitation. La Zone Artisanale de la commune de Le Port a été identifiée comme une des zones d'activités prioritaires pour engager des travaux de réhabilitation et de modernisation afin de la rendre plus attractive, mettre en place une signalétique permettant de retrouver un confort d'usage et améliorant son image, assurer la bonne accessibilité tous modes de la zone, apporter du confort thermique par le traitement végétal...

4.3	Décrivez	sommairement	le proje	t
-----	----------	--------------	----------	---

4.3.1 Dans sa phase travaux

	4.5.1 Dans sa phase travaox
	Dans sa phase travaux, le projet fera l'objet d'un phasage comprenant à minima : réalisation d'une première tranche correspondant à la rue Boris Vian et d'une portion de la rue Léonus Corre puis réalisation d'une deuxième tranche correspondant au reste de la ZA.
	Un plan d'intervention et de circulation sera réalisé et mis à jour à l'avancement du chantier afin de maintenir l'accès des riverains et acteurs économiques de la zone à leur parcelle.
	Un Plan d'Assurance Qualité ainsi qu'un Plan de Respect de l'Environnement seront demandés aux entrepreneurs des lots principaux (VRD notamment) afin d'assurer la prise en compte des contraintes environnementales lors de la construction des ouvrages dans un cadre environnemental sensible. Le PRE sera accompagné d'un Schéma Organisationnel afin de démontrer les compétences de l'entreprise titulaire du marché en matière d'organisation environnementale.
i	4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement
	Dans sa phase exploitation, le projet permettra un meilleur fonctionnement de la Zone Artisanale au bénéfice des usagers et riverains en apportant des réponses techniques aux dysfonctionnements constatés (vétusté des infrastructures, stationnement sauvage, manque de lisibilité de l'aménagement). La zone sera entretenue par la Direction des Travaux et du Patrimoine du TCO.
14	À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
_	a décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).
	RAS

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface de l'emprise du projet	91 184 m²

Local	isation	du	pro	et
	Local	Localisation	Localisation du	Localisation du proj

4.6	Localisation du projet
	Adresse et commune d'implantation
	Numéro : Voie :
	Lieu-dit : Zone Artisanale
	Localité : Le Port
	Code postal : 9 7 4 2 0 BP : Cedex :
	Coordonées géographiques ^[1]
	Long.: 5 5 0 1 9 1 9 E Lat.: 2 0 0 5 5 5 5 S
	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement
	Point de départ : Long. : ° " Lat. : ° " "
	Point de d'arrivée : Long. : ° " Lat. : ° " Lat. : ° " "
	Communes traversées :
	Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :
	Le projet est soumis au PLU de la commune du Port qui a été approuvé le 2 octobre 2018. La dernière modification de celui-ci date du 2 février 2022. La zone d'étude est classée en zone Uem.
	(i) Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.
4.7	S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?
	☐ Oui ☑ Non
	4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?
	□ Oui □ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

		a été	auto	nt les différentes composantes de votre projet et prisé ? En cas de modification du projet, préciser les /après ».				
5	Sensibilité environne	emer	ntale	de la zone d'implantation envisagée				
servi chaq Le si	(2) Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale. Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.							
	Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?				
	Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		V	Le projet n'est pas concerné par une ZNIEFF.				
	En zone de montagne ?		V					
	Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		V					
	Sur le territoire d'une commune littorale ?	V		La commune du Port est une commune littorale.				
	Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		V					

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	V		L'île de La Réunion est couverte par un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement approuvé le 8 avril 2022.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?		V	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		V	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan	V		La commune du Port est couverte par un PPR inondation et mouvements de terrain approuvé le 26 mars 2012. Une infime portion de la zone d'étude (2,5 %) est en zone B2.
de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	V		La commune est dotée d'un PPRT pour le stockage d'hydrocarbures de la SRPP. Le site d'étude n'est pas concerné par les périmètres d'exposition aux risques.
Dans un site ou sur des sols pollués ?		V	Absence de sites historiques industriels et absence de sites et sols pollués (CASIAS) au niveau de la zone d'étude.
Dans une zone de répartition des eaux ?	V		La commune du Port est concernée par la masse d'eau FRLG 112 : Formations volcaniques et volcano-sédimentaires du littoral de l'Etang Saint-Paul / Plaine des Galets qui est une zone de répartition des eaux (ZRE).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		V	
Dans un site inscrit ?		V	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		V	
D'un site classé ?		V	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Inc	idences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	V		En phase chantier uniquement, l'entreprise gérera l'approvisionnement du chantier en eau, via la réalisation de branchement provisoire ou l'utilisation de citerne.
Ressources	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		V	
Resso	Est-il excédentaire en matériaux ?		V	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	V		Possiblement, le projet s'inscrivant sur les emplacements des voiries publiques existantes avec la requalification des espaces.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?			Pas de certitude sur ce point à ce stade des études (potentiel besoin d'apport de matériaux non déterminé à ce stade).

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	V		L'opération s'inscrit sur une zone aménagée existante qui comprend déjà une desserte par des réseaux d'assainissement et d'eau potable.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		V	Une reconnaissance a été menée sur les espaces végétalisés et/ou en friches de la ZA du Port en fin d'été austral (16/05/2023). La Zornie gibbeuse (Zornia gibbosa) a été identifiée au niveau de certains espaces verts, qui ne seront pas impactés par les aménagements prévus. Les autres espaces végétalisés de la ZA sont constitués de fourrés secondaires essentiellement composés d'une strate herbacée et ponctuellement d'arbustes et d'arbres.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?		V	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		V	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?		V	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	V		Une infime portion (2,5%) de la zone d'étude est concernée par l'aléa inondation moyen.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	V		En phase travaux, le projet engendrera une augmentation du trafic de chantier ainsi que des émissions de poussières. Un arrosage régulier du chantier sera opéré.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?		V	

Inc	idences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	V		En phase travaux, une augmentation du trafic des engins de chantier sera temporairement observée.
	Est-il source de bruit ?	V		En phase travaux, les entreprises organiseront leur travail en vue de limiter les bruits de chocs et de chutes. Elles utiliseront des engins de chantier conformes à la réglementation.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?		V	
Nuisances	Engendre-t-il des odeurs ?		V	
Nuis	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		V	
	Engendre-t-il des vibrations ?		V	
	Est-il concerné par des vibrations ?		V	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?		V	Aucun travaux de nuit n'est à priori envisagé. Les éclairages mis en place respecteront les prescriptions de la SEOR à savoir : flux lumineux dirigés vers le bas, luminaires munis de réflecteurs
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		~	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	V		Une charte de chantier vert sera mise en place afin de garantir le bon déroulement des travaux au regard de la protection de l'environnement et de la gestion des déchets (intégrés aux marchés de travaux). Un arrosage régulier du chantier sera opéré.
Émis	Engendre-t-il des rejets liquides ?		~	
	Si oui, dans quel milieu ?		V	

Inc	idences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
ions	Engendre-t-il des effluents ?		V	
Émissions	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	V		En l'état d'avancement actuel, le projet engendrera la production de déchets inertes et non dangereux en phase travaux, liés aux installations de chantier et aux déblais de chantier.
e/Cadre pulation	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		V	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	V		Le déroulement du chantier sera découpé en phases pour minimiser son impact sur le fonctionnement des différentes activités économiques présentes dans la zone. Un OPC réalisera le planning d'exécution des travaux en tenant compte des contraintes des activités économiques (accès aux parcelles, horaires de livraison, etc.)

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?
☐ Oui ☑ Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
☐ Oui ☑ Non Si oui, décrivez lesquelles :
6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables
RAS.
6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).
Aucune atteinte aux espaces verts ne sera portée mais par précaution, les Zornia situées à proximité devront être balisées par un écologue avant le démarrage du chantier pour éviter toute dégradation involontaire de la société de travaux. Les principaux arbustes identifiés sont des Cassis blancs (Leucanena leucocephala), espèces exotiques très envahissantes (5/5), ils constituent la grande majorité des friches non entretenues à la Réunion, surtout dans les milieux secs. Cependant ils peuvent être le refuge de petits passereaux tels que le Zoizo blanc (Zosterops borbonicus), endémique et protégé, entendu lors de la prospection. Une reconnaissance sera effectuée juste avant le démarrage des travaux afin de confirmer l'absence de nids. Enfin quelques arbres ornementaux ou fruitiers ont été identifiés : 3 arbres de l'intendance (Ficus microcarpa), un manguier, un frangipanier et un araucaria. Les aménagements prévus vont conserver les arbres de l'intendance ca ils sont devenus des marqueurs paysagers importants grâce à leur fort développement, avec un rôle prépondérant d'ombre et de refuge de l'avifaune. Le pétitionnaire s'engage à mettre en place des éclairages dirigés vers le sol en phase d'exploitation en suivant les recommandations de la SEOR. Le projet prévoit que l'ensemble des rejets s'effectue via des réseaux existants (absence de dossier loi sur l'eau). L'étude hydraulique a confirmé ce mode de rejet.

7 Auto-évaluation (facultatif)

(i) Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

De par sa nature, le projet de modernisation de la Zone Artisanale du Port, qui prévoit la reprise de l'ensemble des voiries (réhabilitation des réseaux, conciliation des usages, aménagement urbain avec traitement végétal), permettra d'améliorer la situation existante, compte tenu de l'état général de vétusté de la zone et des dysfonctionnements constatés.

Le projet, qui répond aux objectifs du SAR (espaces urbains à densifier et zone préférentielle d'urbanisation) et du PLU (zone Uem), s'insère dans un cadre urbain pré-existant. De plus, il est situé hors zonage de protection des milieux naturels (ZNIEFF, Parc, zone humide...) et hors périmètre de protection de captage AEP.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet					
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	V			
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.				
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	~			
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	~			
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé				
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	V			
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.				

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet				
1	Plan des aménagements - AVP provisoire	V			
2	Cadrage règlementaire de l'opération	V			
3	Étude hydraulique	V			
4					
5					

Engagement et signature 9

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables 🗹

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom	. \\\
Prénom	Signé par : Jean Johis Lebon Date : 09/10/20/23
Qualité du signataire	Qualité : DGA des Bervices Techniques (DGAST) par délégation de Directrice des Travaux et du Patrimoine (DTF
À	
Fait le/	Signature du (des) demandeur(s)

Signature du (des) demandeur(s)